



Maternité/Paternité

Législation en vigueur

ALBANIE

Loi n° 7703 du 11 mai 1993 sur l'assurance sociale en République d'Albanie, modifiée par la Loi n° 104/2014 du 31 juillet 2014, entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

Code du Travail de l'Albanie, Loi n° 7961 du 12 juillet 1995 telle que modifiée par la Loi no 136 du 5 décembre 2015.

Nouvelle loi n° 10383 du 24 février 2011 sur l'assurance maladie obligatoire, entrée en vigueur le 25 mars 2013.

(dernière mise à jour des informations : Albanie 2019)

ARMENIE

- Code de la famille.
- Code du travail.
- Loi du 22 novembre 2010 sur les indemnités d'incapacité temporaire et de maternité.
- Loi du 12 décembre 2013 sur les prestations versées par l'Etat.
- Décret gouvernemental n° 1024 du 14 juillet 2011.
- Décret gouvernemental n° 1179 du 8 octobre 2015.

AZERBAIDJAN

Décret ministériel n° 189 du 15 septembre 1998 sur les règles de délivrance de certificats d'arrêt de travail pour les assurés sociaux.

Décrets ministériels sur le versement des prestations sociales en cas d'invalidité temporaire, de grossesse, d'accouchement, de garde d'enfants et de frais funéraires.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :

- Loi de la FBH sur l'assurance maladie (JO de la FBH, 30/97) modifiée en 2002, 2008, 2011 et 2018 (JO de la FBH, 7/02, 70/08, 48/11 et 36/18).
- Loi de la FBH sur les principes de protection sociale des victimes civiles de la guerre et la protection des familles avec enfants (JO de la FBH 36/99), modifiée en 2004, 2006 et 2009 (JO de la FBH 54/04, 39/06 et 14/09), complétée par les lois des dix cantons sur le même sujet.
- Loi de la FBH sur le travail (JO de la FBH n° 26/16 et 89/18).

Republika Srpska :

- Loi sur l'assurance maladie (JO de la RS no 18/99), modifiée en 2001, 2003, 2008, 2009 et 2016 (JO de la RS, no 51/01, 70/01, 51/03, 57/03, 17/08, 01/09, 106/09, 110/16, 94/19 et 44/20).
- Loi sur la protection de l'enfance (JO de la RS no 114/17) modifiée en 2018 (JO de la RS, no 122/18 et 107/19).
- Loi sur le travail (JO de la RS 01/16), modifiée en 2018 (JO de la RS no 66/18).
- Loi sur l'impôt sur le revenu de la Republika Srpska (JO de la RS, no 60/15, 5/16, 66/18, 105/19 et 123/20).

District de Brčko :

- Loi sur le travail (JO du district de Brčko no 7/00) modifiée en 2003 et 2004 (JO no 8/09, 33/04).
- Loi sur la protection de l'enfance (JO du district de Brčko no 01/03, modifiée au JO no 4/04).
- Arrêté (n° 01- 014- 001435/05, Journal officiel du District de Brčko/05) sur les conditions et les ressources d'indemnisation salariale pendant les congés de maternité.
- Loi sur le travail (JO du district de Brčko, 19/06, version consolidée), telle que modifiée (JO no 19/07, 25/08, 20/13, 31/14 et 01/15).
- Loi sur la protection de l'enfance (JO du district de Brčko no 52/11, version consolidée), telle que modifiée (JO no 3/15).

- Arrêté municipal n° 01-014-001435/05 du 21 février 2005 sur les conditions et modalités de paiement des prestations aux employés pendant le congé de maternité.

GEORGIE

- Code du travail, du 27 décembre 2010.
- Loi sur la fonction publique.
- Décret n° 01-133 du ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales, du 29 décembre 2020 relatif à la rémunération des congés pour la grossesse, l'accouchement, l'adoption et la garde d'enfant.
- Décret n° 281 du ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales du 25 septembre 2007 fixant les règles d'évaluation de l'incapacité temporaire de travail et d'établissement des arrêts de travail.

MONTENEGRO

Code du travail, 2019.
Loi de 2016 sur l'assurance maladie obligatoire, modifiée en 2017, 2018 et 2019.
Loi de 2013 sur la protection sociale et la protection de l'enfance, modifiée en 2014, 2015, 2016 et 2017.

MACEDOINE DU NORD

Prestations en nature - soins médicaux :

- Loi sur l'assurance maladie (JO n° 25/2000), modifiée à plusieurs reprises et complétée par une réglementation détaillée.
- Loi sur les cotisations à l'assurance sociale obligatoire (JO n° 142/2008), modifiée à plusieurs reprises.

Congé et prestation de maternité :

- Loi sur les relations du travail (JO n° 62/2005), modifiée à plusieurs reprises.
- Loi sur la famille (JO n° 80/92), modifiée à plusieurs reprises.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

- Code du travail.
- Loi n° 489 du 8 juillet 1999 sur le régime public d'assurance sociale.
- Loi n° 289-XV du 22 juillet 2004 sur les indemnités d'incapacité temporaire et d'autres prestations sociales.
- Décret ministériel n° 108 du 2 mars 2005 relatif à l'approbation des conditions d'établissement, de calcul et de paiement des allocations d'invalidité temporaire et des autres prestations de sécurité sociale.
- Décret ministériel n° 1245 du 15 novembre 2006 portant approbation du Règlement fixant les conditions de calcul et de paiement de l'indemnité de paternité.

FEDERATION DE RUSSIE

Code du travail de la Fédération de Russie (Chapitre 41)

Loi fédérale n° 165-FZ du 16 juillet 1999 sur les principes de l'assurance sociale obligatoire.

Loi fédérale n° 255-FZ du 29 décembre 2006 relative à l'assurance sociale obligatoire en cas d'incapacité temporaire et de maternité.

Loi fédérale n° 81-FZ du 19 mai 1995 relative aux prestations d'Etat pour les citoyens ayant des enfants

Code des impôts de la Fédération de Russie

Loi fédérale n° 431-FZ du 28 novembre 2018 relative au budget de la Caisse d'assurance sociale de la Fédération de Russie pour 2019 et les périodes de planification 2020-2021.

Loi fédérale n° 390-FZ du 08 décembre 2020 relative au budget de la Caisse d'assurance sociale de la Fédération de Russie pour 2021 et les périodes de planification 2022-2023.

Législation de la Fédération de la Russie relative aux impôts et aux honoraires (du 1er janvier 2017)

Loi fédérale n° 212-FZ du 24 juillet 2009 sur les cotisations d'assurance à la Caisse de pensions de la Fédération de Russie, à la Caisse d'assurance sociale de la Fédération de Russie, à la Caisse fédérale d'assurance maladie obligatoire ;

Loi fédérale n° 384-FZ du 02 décembre 2019 relative au budget de la Caisse d'assurance sociale de la Fédération de Russie pour 2020 et les périodes de planification 2021-2022.

Traité de l'Union économique eurasiatique du 22 mai 2014

Loi fédérale n° 184-FZ du 6 octobre 1999

Loi fédérale N° 256-FZ du 29 décembre 2006

SERBIE

Loi de 2017 sur l'assistance financière aux familles avec enfants, modifiée en 2018.

Loi de 2019 sur l'assurance-maladie.

Loi de 2005 sur le travail, modifiée en 2009, 2013, 2014, 2017 et 2018.

TURQUIE

Fonctionnaires :

Loi n° 657 du 14 juillet 1965 sur la fonction publique.

Salariés :

Loi n° 5510 du 31 mai 2006 sur l'assurance sociale et l'assurance maladie universelle.

Loi n° 4857 du 22 mai 2003 sur le travail.

UKRAINE

Loi n° 1105 relative à l'assurance sociale d'Etat obligatoire.

Loi n° 2240-III du 18 janvier 2001 sur l'assurance sociale obligatoire contre l'incapacité temporaire et couvrant les coûts liés à la naissance d'enfants et les frais funéraires.

Loi n° 2213-III du 11 janvier 2001 relative aux taux de cotisation à certaines branches de l'assurance sociale.

Loi n° 2811-III du 11 novembre 1992 sur l'assistance sociale aux familles.

Loi sur le budget de l'Ukraine.

Loi n°1723-VI du 17 novembre 2009 portant modification de la loi relative à l'assistance aux familles et de la loi relative au versement d'une allocation de naissance.

Décision du Cabinet des Ministres n°155 du 23 février 2011 portant modification du paragraphe 13 du règlement relatif à l'octroi et au paiement d'une aide de l'Etat aux familles avec enfants.

Loi du 27 mars 2014 relative à la prévention des catastrophes financières et à la création des conditions de la croissance économique en Ukraine.

(dernière mise à jour des informations de l'Ukraine 2019)

Principes de base

ALBANIE

Régime d'assurance sociale dans lequel l'accès aux droits est basé sur l'activité professionnelle et le paiement de cotisations. Financé par les cotisations des employeurs et des salariés. La prestation servie est fonction des cotisations versées.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Régime de sécurité sociale financé par les cotisations globales et qui assure à l'ensemble de la population active des prestations liées au salaire.

AZERBAIDJAN

Prestations en nature

Le budget de l'Etat finance le service de santé public pour toutes les femmes (sur la base du lieu de résidence).

Prestations en espèces

Régime d'assurance sociale obligatoire pour les femmes salariées ; les prestations sont liées aux salaires déclarés.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH et Republika Srpska :

- Régime d'assurance sociale basé sur l'activité professionnelle et garantissant des prestations liées aux revenus. Financement par l'impôt, les cotisations et le budget de la Republika Srpska et des cantons de la Fédération de BH.

Les mêmes règles sont applicables aux travailleurs indépendants.

District de Brčko :

- Régime de prestations liées aux revenus et à l'activité économique. Les employeurs perçoivent une indemnisation financée par le budget du

District correspondant aux salaires nets, contre versement de cotisations.
Les mêmes règles sont applicables aux travailleurs indépendants.

GEORGIE

Régime d'assurance sociale financé par l'Agence des services sociaux et garantissant à tous les salariés des prestations indépendantes des revenus. Tous les résidents sont couverts pour les soins de maternité, exception faite des fonctionnaires, pour lesquels les soins de maternité sont pris en charge par les pouvoirs publics (ministère de rattachement, etc.) ; en cas d'adoption, tous les résidents permanents sont couverts.

MONTENEGRO

Régime d'assurance sociale basé sur le principe de l'activité économique.

Prestations liées aux revenus du travail et financées par les cotisations des employeurs et des salariés.

Le congé de maternité/paternité est suivi du congé parental. Voir Tableau IX « Prestations familiales ».

MACEDOINE DU NORD

Prestations en nature - soins médicaux :

Régime d'assurance sociale financé par les cotisations et les recettes fiscales. Voir Tableau II « Soins de santé ».

Congé et prestation de maternité :

Régime d'assurance sociale financé par les recettes fiscales et versant des prestations liées aux revenus à toutes les personnes économiquement actives pendant le congé de maternité.

Les congés et prestations de maternité sont pris en compte dans le calcul des droits aux prestations de vieillesse.

Assistance aux nouveau-nés :

Voir Tableau IX « Prestations familiales ».

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Régime universel (basé sur la condition de résidence) versant des prestations forfaitaires financées par le budget de l'assurance sociale pour les prestations en espèces et par le budget de l'assurance maladie pour les prestations en nature.

FEDERATION DE RUSSIE

Veuillez consulter les données 2021 en anglais pour cette catégorie.

SERBIE

Régime financé par l'assurance sociale (pour les prestations en nature) et les recettes fiscales (pour les prestations en espèces), qui sert des prestations liées aux revenus. Le droit aux prestations en espèces dépend du type d'activité économique. Elles sont prises en compte à même titre que les salaires pour les futurs droits à pension des bénéficiaires.

TURQUIE

Fonctionnaires :

Maintien du traitement lors du congé de maternité.

Salariés :

Régime d'assurance sociale financé par les cotisations des employeurs.

UKRAINE

Au 1er juillet 2014, la prestation de maternité versée jusqu'aux trois ans de l'enfant et la prime de naissance ont été fondues en une prestation unique versée, d'un montant forfaitaire de 41.280 UAH versé à la naissance, quel que soit le nombre d'enfants dans la famille.

(dernière mise à jour 2019)

Champ d'application

Prestations en nature - soins médicaux

ALBANIE

Ensemble des résidents.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Ensemble des résidents.

AZERBAIDJAN

Toutes les femmes résidant en permanence dans le pays. Si la mère ne travaille ou si l'enfant n'a pas de mère, l'allocation est versée au père qui travaille.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :
Néant.

Republika Srpska :
Toutes les personnes couvertes par l'assurance maladie ainsi que les personnes non couvertes par l'assurance lors de situation d'urgence et de l'état d'urgence.

District de Brčko :
Résidents permanents.

GEORGIE

Prise en charge des soins de santé en cas de maternité pour tous les résidents.

MONTENEGRO

Voir Tableau II « Soins de santé ».

MACEDOINE DU NORD

Femme pendant la grossesse, lors de l'accouchement et pendant le congé de maternité (salariées, personnes travaillant à leur compte, sans emploi et autres catégories, comme les personnes non assurées pour une raison ou une autre).

Voir Tableau II « Soins de santé, Champ d'application, 1. Bénéficiaires ».

Il n'est pas possible de s'assurer volontairement.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Les femmes enceintes et celles qui ont accouché récemment (dans les 42 jours suivant l'accouchement) bénéficient de la gratuité de tous les soins de santé.

FEDERATION DE RUSSIE

Voir Tableau II « Soins de santé ».

SERBIE

Ensemble des résidents.

TURQUIE

Les prestations en nature (soins médicaux) sont dispensées dans le cadre de l'assurance maladie universelle. Les fonctionnaires et les salariés, ainsi que les personnes à leur charge, sont couverts par l'assurance maladie universelle. (Pour plus de détails sur les bénéficiaires de l'assurance maladie universelle, voir Chapitre 2 « Soins de santé ».

UKRAINE

Soins médicaux de base gratuits pour les femmes enceintes et les enfants.

(dernière mise à jour 2019)

Congé et prestation de maternité/paternité - allocation de maternité

ALBANIE

Salariés, autres personnes économiquement actives en tant qu'employeurs (qui travaillent elles-mêmes sans être payées et emploient d'autres personnes) et travailleurs indépendants.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Ensemble des résidents.

AZERBAIDJAN

Une allocation forfaitaire de naissance est versée à tous les résidents permanents par la Caisse nationale de protection sociale, placée sous l'autorité du ministère du Travail et de la Protection sociale de la population. Pour les femmes qui n'ont pas d'activité professionnelle, cette allocation forfaitaire est payée par le budget de l'État.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :

Toutes les femmes salariées et sans emploi qui perçoivent une assistance financière. Ces règles s'appliquent aussi aux travailleurs indépendants.

District de Brčko :

Toutes les femmes salariées. Ces règles s'appliquent aussi aux travailleurs indépendants.

Republika Srpska :

Toutes les personnes salariées, sans emploi et établies à leur compte bénéficient des prestations de maternité et de paternité.

Les parents peuvent décider que le père salarié plutôt que la mère continue à utiliser le congé à l'expiration des 60 jours suivant la naissance de l'enfant. De plus, le père a droit à un congé payé de 5 jours ouvrables à la naissance de l'enfant, ou plus dans certains cas exceptionnels.

GEORGIE

Prestations de maternité/d'adoption : toutes les femmes salariées.

MONTENEGRO

Salariés, travailleurs indépendants, chômeurs inscrits auprès de l'Agence pour l'emploi et étudiants en régime normal.

MACEDOINE DU NORD

Congé et prestation de maternité :

Salariés.

Travailleurs indépendants.
Les mêmes dispositions sont applicables aux parents adoptifs.
Il n'est pas possible de s'assurer volontairement.
Allocation de maternité : pas de disposition légale en ce sens.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Prestations de maternité : les femmes assurées, les femmes à la charge de leur conjoint et les femmes sans emploi inscrites auprès des établissements de santé ont droit à un congé de maternité (qui comprend un congé prénatal et un congé post-natal) et perçoivent l'allocation de maternité.

Le droit à l'allocation de paternité est accordé aux pères assuré au titre du régime public d'assurance sociale et salariés au titre d'un contrat de travail individuel ou dans un service relevant de la loi sur l'administration pour s'occuper d'un nouveau-né domicilié ou résidant dans le pays.

FEDERATION DE RUSSIE

Veuillez consulter les données 2021 en anglais pour cette catégorie.

SERBIE

Congé de maternité : mères salariées et établies à leur compte. Les parents adoptifs et familles d'accueil y ont droit.

Deux types de prestations de maternité :

- 1) Indemnités salariales : uniquement pour les salariées.
- 2) "Autres formes d'indemnisation" : pour les personnes qui ont perçu des revenus d'une activité indépendante (et de travaux occasionnels effectués sur une base contractuelle) au cours des 18 mois précédents ou des 24 mois précédents en cas d'activité agricole.

Pas de possibilité d'assurance volontaire.

TURQUIE

Les fonctionnaires ne sont pas couverts par l'assurance maternité. Ils bénéficient du congé de maternité dans le cadre de la Loi relative aux agents de la fonction publique et continuent de percevoir leur traitement pendant la durée du congé de maternité.

Salariés :

Les femmes salariées qui donnent naissance à un enfant ont droit à un congé de maternité. Les prestations de maternité se composent d'une indemnité pour incapacité temporaire de travail et d'une allocation d'allaitement. L'indemnité pour incapacité temporaire de travail est versée aux femmes qui donnent naissance à un enfant, tandis que l'allocation d'allaitement est versée aux femmes qui donnent naissance à un enfant et aux hommes salariés dont l'épouse n'est pas assurée et donne naissance à un enfant.

UKRAINE

Prestation universelle : toutes les femmes assurées ou non (sans activité professionnelle), toutes les résidentes permanentes.
Pas de prestation de paternité.

(dernière mise à jour 2019)

Conditions

Prestations en nature - soins médicaux

ALBANIE

Voir Tableau II « Soins de santé ».

ARMENIE

Néant.

AZERBAIDJAN

Voir Tableau II « Soins de santé ».

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH et District de Brčko :

Voir Tableau 2 « Soins de santé ».

Republika Srpska :

- La condition est que l'intéressé soit couvert par l'assurance maladie, que des cotisations à l'assurance maladie aient été payées ou non, conformément à l'article 10 de la Loi sur l'assurance maladie. Il n'y a pas d'autre condition et pas de frais à payer. La prise en charge des femmes inscrites au planning familial, des femmes enceintes et pendant les 12 mois suivant l'accouchement qui ne sont pas couvertes par l'assurance maladie obligatoire à titre personnel ou d'ayant droit de personnes assurées est financée par le Budget de la Republika Srpska (de même que pour les enfants de moins de 15 ans, les enfants scolarisés et les étudiants de moins de 26 ans).

Lors des situations d'urgence et des périodes d'état d'urgence, il n'est pas nécessaire que l'intéressé soit couvert par l'assurance maladie obligatoire.

GEORGIE

Pour tous les résidents, la grossesse et l'accouchement sont pris en charge par le budget de l'Etat.

MONTENEGRO

Voir Tableau II « Soins de santé ».

MACEDOINE DU NORD

Pas de conditions pour l'ouverture des droits.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Voir Tableau II « Soins de santé ».

FEDERATION DE RUSSIE

Voir Tableau II « Soins de santé ».

SERBIE

Pas de conditions pour l'ouverture des droits.

TURQUIE

Fonctionnaires :

Les prestations de maternité en nature sont dispensées dans le cadre de l'assurance maladie universelle. Les prestations, qui relèvent de l'assurance maladie universelle, ne sont pas soumises à une durée d'affiliation minimale.

Salariés :

Les prestations de maternité en nature sont dispensées dans le cadre de l'assurance maladie universelle. Les prestations, qui relèvent de l'assurance maladie universelle, ne sont pas soumises à une durée d'affiliation minimale.

UKRAINE

Néant.

(dernière mise à jour 2019)

Congé et prestation de maternité/paternité

ALBANIE

L'allocation de maternité/paternité est versée en cas de grossesse et de naissance aux femmes assurées ou aux pères assurés à la condition qu'ils totalisent au moins 12 mois d'assurance avant chaque grossesse.

Lorsqu'une femme assurée peut à nouveau prétendre à l'allocation de maternité dans les 24 mois suivants la naissance d'un précédent enfant, cette règle ne s'applique pas.

La prestation est versée pendant 365 jours calendaires, dont au moins 35 jours avant et 63 jours près la naissance de l'enfant. En cas de grossesse multiple, la durée de versement est de 390 jours, dont au moins 60 jours avant et 63 jours après la naissance.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Certificat d'un établissement médical attestant la grossesse.

AZERBAIDJAN

Femmes salariées suivies dans une clinique gynécologique et anténatale.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :

Pour les femmes salariées

- avoir été salariée au moins 6 mois (légères variations entre les cantons).

Republika Srpska :

Avoir été salariée, sans condition de durée. Pour les personnes sans emploi, une allocation de maternité d'un montant de 405.000,00 BAM est versée pendant 12 mois. Pour la naissance de jumeaux et pour chaque enfant à compter du troisième, la durée de versement de cette prestation est de 18 mois.

Ce droit est accordé aux mères sans emploi qui résidaient en Republika Srpska depuis au moins un an avant la naissance de l'enfant (ou moins à titre exceptionnel lorsque le père résidait en Republika Srpska depuis au moins un an avant la naissance de l'enfant. Il est aussi accordé aux mères de nationalité étrangère qui résident temporairement ou en permanence en Republika Srpska lorsqu'elles sont sans emploi et qu'elles ne bénéficient pas de ce droit dans le pays dont elles sont ressortissantes.

La prestation peut être accordée au père sans emploi, au tuteur ou au parent adoptif lorsque la mère est décédée, lorsqu'elle a abandonné l'enfant ou que des raisons objectives l'empêchent de s'en occuper directement.

District de Brčko :

- Avoir été salariée au moins 3 mois

La durée minimale d'assurance est appliquée pour le risque de maternité.

GEORGIE

Pour les prestations en espèces et le congé maternité, un certificat d'arrêt de travail pour grossesse et maternité doit être établi par un gynécologue/obstétricien (ou, à défaut, par le médecin traitant). Après la naissance, en cas de décès de la mère, un arrêt de travail peut être délivré au père ou à un autre soignant pour une durée de 183 jours.

Prestations de maternité/d'adoption : pas de durée minimale de travail ou de résidence.

MONTENEGRO

Poursuite du versement du salaire à l'un des deux parents (mère ou père) pendant le congé de maternité/paternité.

MACEDOINE DU NORD

Allocation de maternité :

Il faut avoir cotisé à l'assurance maladie obligatoire pendant au moins 6 mois avant l'accouchement, avoir payé les cotisations à l'assurance maladie régulièrement et dans les délais (pas plus de 60 jours de retard) et présenté un certificat d'incapacité temporaire de travail délivré par le médecin traitant.

Les mêmes dispositions sont applicables aux parents adoptifs.

Assistance aux nouveau-nés :

(Voir Tableau IX « Prestations familiales »).

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

L'allocation de maternité est accordée pleinement à la 30e semaine de grossesse pour une durée de 126 jours ou de 140 jours en cas de complications à la naissance ou de naissances multiples. En cas de grossesse multiple (triplés ou plus), l'allocation de maternité est versée à partir de 24 semaines de grossesse et pour une durée de 182 jours calendaires.

La personne assurée en congé de garde d'enfants de moins de 3 ans a droit à une allocation de garde mensuelle de la part de tous les établissements pour lesquels elle travaille, du début du congé jusqu'au 3e anniversaire de l'enfant. Lorsque la date initiale du congé de garde d'enfants est différente selon les établissements, la prestation est servie à partir de la date du dernier congé accordé.

Les périodes de cotisation prises en compte pour le calcul des allocations comprennent :

- la durée du service militaire, entier ou réduit ;
- les périodes de garde d'enfants pour les parents qui se sont occupés d'un enfant jusqu'à son troisième anniversaire ou par le tuteur si les deux parents sont décédés ;
- période au cours de laquelle l'assuré a perçu une indemnité d'incapacité temporaire, une indemnité de chômage et des prestations d'insertion et de réadaptation professionnelle.

L'allocation de paternité est accordée aux pères assurés au titre du régime public d'assurance sociale s'ils remplissent les conditions suivantes :

- a) de justifier d'une durée totale de cotisation d'au moins 3 ans ;
- b) de justifier d'une durée de cotisation d'au moins 9 mois au cours des 24 mois précédant la réalisation du risque si la durée totale de cotisation est inférieure à 3 ans.

La période cotisée prise en compte court du premier jour d'activité salariée de l'intéressé à la date de la naissance de l'enfant telle qu'établie par le Registre national de l'assurance sociale publique.

FEDERATION DE RUSSIE

Veillez consulter les données 2021 en anglais pour cette catégorie.

SERBIE

Pas de durée d'activité requise.

TURQUIE

Fonctionnaires :

Pour les fonctionnaires, le congé de maternité, régi par la Loi relative aux agents de la fonction publique, n'est pas soumis à une condition de durée d'affiliation. Ils continuent de percevoir leur traitement pendant la durée du congé de maternité.

Salariés :

Les salariés bénéficient du congé de maternité sans condition de durée d'affiliation. Par contre, les prestations de maternité sont assujetties à certaines conditions :

- pour percevoir l'incapacité temporaire de travail, il faut avoir cotisé au moins 90 ans au cours de l'année précédente ;
- pour percevoir l'allocation d'allaitement, il faut avoir cotisé au moins 120 jours au cours de l'année précédente.

UKRAINE

Certificat d'un établissement médical attestant la grossesse.

L'un des parents doit déposer une demande dans les 12 mois suivant la naissance de l'enfant.

(dernière mise à jour 2019)

Prestations

Prestations en nature - soins médicaux

ALBANIE

Voir Tableau II « Soins de santé ».

ARMENIE

Services de maternité et soins hospitaliers.

AZERBAIDJAN

Voir Tableau II « Soins de santé ».

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH et District de Brčko :
Voir Tableau 2 « Soins de santé ».

Republika Srpska :

- Les femmes enceintes et les mères d'enfants de moins d'un an qui sont couvertes par l'assurance maladie sont exemptées de toute participation aux frais médicaux, qu'il s'agisse d'examens, d'une hospitalisation ou d'autres prestations liées à la grossesse et à l'accouchement.
- Les femmes enceintes et les mères d'enfants de moins 12 mois, ou 18 mois dans le cas de jumeaux et pour chaque enfant à partir du troisième, qui sont couvertes par l'assurance maladie, ont droit à des soins, que des cotisations aient été acquittées pour elles ou non, conformément à l'article 10 de la Loi sur l'assurance maladie.

GEORGIE

Voir Tableau II « Soins de santé ».

MONTENEGRO

Examen préventif des femmes enceintes.

Examen et entretien d'accompagnement 6 semaines après la naissance de l'enfant, puis 6 mois après et 3 semaines après un avortement spontané ou autorisé ou après une grossesse extra-utérine.

Visites d'infirmières à domicile pendant la grossesse pour des conseils sur l'hygiène de vie, la préparation à l'accouchement et les soins au nouveau-né.

Visites d'infirmières pendant la période puerpérale.

Détection et traitement de la stérilité.

MACEDOINE DU NORD

Les prestations en espèces comprennent des contrôles médicaux gratuits pendant la grossesse et après la naissance, dans des établissements de soins conventionnés.

Voir aussi le Tableau II « Soins de santé »

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Voir Tableau II « Soins de santé ».

FEDERATION DE RUSSIE

Voir Tableau II « Soins de santé ».

SERBIE

Soins obstétricaux (examens médicaux pendant la grossesse, examen du développement du fœtus), hospitalisation et soins à domicile.

Services dentaires⁰

Prothèses et médicaments.

Tous les services sont gratuits pendant un an à compter de l'accouchement. Les prestations couvrent aussi l'accouchement et la période de récupération à l'hôpital ou l'assistance à domicile pendant la récupération.

TURQUIE

Les prestations en nature comprennent les soins médicaux suivants :
les traitements ambulatoires et hospitaliers, les autres actes cliniques nécessaires à des fins diagnostiques, l'accouchement, les analyses de laboratoires et autres méthodes diagnostiques, les interventions et traitements médicaux nécessaires en fonction du diagnostic, le suivi de la patiente, l'évacuation utérine, les services de stérilisation médicale et d'urgence, les autres soins et traitements médicaux dispensés par le personnel de santé sur décision des médecins.

UKRAINE

Soins médicaux d'urgence dispensés gratuitement par les services de soins médicaux primaires et par les hôpitaux dans les cas suivants :
naissance, urgences gynécologiques.

(dernière mise à jour 2019)

Congé de maternité/paternité: durée, flexibilité, transférabilité

ALBANIE

Allocation de maternité :

- Naissance unique (attendue) : durée totale de 365 jours francs, dont 35 jours au moins avant l'accouchement et 63 jours après.

- Naissances multiples (attendues) : durée totale de 390 jours francs, dont 60 jours au moins avant l'accouchement et 63 jours après.

En cas d'adoption d'un enfant de moins d'un an, la mère adoptive ou le père adoptif bénéficie de l'allocation de maternité/paternité à partir du jour de l'adoption, mais en aucun cas avant le 63^e jour suivant la naissance, à la condition qu'ils soient assurés depuis au moins 12 mois. Cette éligibilité s'étend sur une durée maximum de 330 jours à compter de la naissance de l'enfant. La durée minimum de versement de l'allocation de maternité à la mère adoptive est de 28 jours.

Cette allocation peut être versée au cours d'une période maximum de 330 jours à compter de la naissance de l'enfant.

Passé la période de 63 jours à compter de la naissance de l'enfant, le père biologique, ou le père adoptif, a droit à un congé s'il est assuré, pour s'occuper de l'enfant, à la condition que la mère n'utilise pas ce droit ou qu'elle n'ait pas droit à un congé de maternité.

Lorsqu'un enfant de moins d'un an est adopté, la mère adoptive a droit à une allocation de maternité, à la condition d'être assurée depuis au moins 12 mois, cette allocation prenant effet le jour de l'adoption, mais pas avant le 63^e jour suivant la naissance de l'enfant. Cette éligibilité s'étend sur une durée maximum de 330 jours à compter de la naissance de l'enfant. La durée minimum pour la mère adoptive est de 28 jours.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Les indemnités de grossesse et de maternité sont versées aux mères salariées et travailleuses indépendantes pendant :

- 140 jours calendaires (70 jours avant la naissance et 70 jours après) ;
- 155 jours calendaires de congé en cas de complications à l'accouchement (70 jours avant la naissance et 85 jours après) ;
- 180 jours calendaires de congé en cas de naissances multiples (70 jours avant et 110 jours après).

Les indemnités de grossesse et de maternité sont versées aux mères sans emploi pendant :

- 140 jours calendaires (70 jours avant la naissance et 70 jours après).

AZERBAIDJAN

Sa durée varie selon que le bénéficiaire relève ou non du secteur agricole.

Secteur non agricole :

Conditions normales : 70 jours avant et 56 jours après l'accouchement, soit un total de 126 jours calendaires.

Naissances multiples ou accouchement difficile : 70 jours avant et 70 jours après, soit un total de 140 jours calendaires.

Secteur agricole :

Conditions normales : 70 jours avant et 70 jours après l'accouchement, soit un total de 140 jours calendaires.

Accouchement difficile : 70 jours avant et 86 jours après, soit un total de 156 jours calendaires.

Naissances multiples : 70 jours avant et 110 jours après, soit un total de 180 jours calendaires.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :

Pour les femmes salariées

- Au moins 28 jours avant et 335 jours après la naissance de l'enfant.

Pour les femmes sans emploi

- À partir de la naissance, le montant et la durée de l'assistance financière variant d'un canton à l'autre.

Republika Srpska :

Chaque femme a droit à une année de congé maternité à compter de la naissance. Pour des jumeaux, ainsi que pour chaque enfant à partir du troisième, la durée du congé de maternité est de 18 mois.

À leur demande et sur avis d'un médecin autorisé, les femmes peuvent entamer leur congé maternité 28 jours avant la date prévue d'accouchement.

Les parents peuvent décider que le père salarié plutôt que la mère continue à utiliser le congé à l'expiration des 60 jours suivant la naissance de l'enfant. La mère peut, à sa demande et avec le consentement de l'employeur, reprendre le travail avant la fin du congé de maternité, mais pas dans les 60 jours suivant l'accouchement.

Lorsque l'enfant est mort-né ou décède avant la fin du congé de maternité, la mère a droit à un congé de maternité de la durée nécessaire, de l'avis autorisé d'un médecin, pour qu'elle se remette de l'accouchement et de l'état généré par la mort de l'enfant ; ce congé ne peut être d'une durée inférieure à 45 jours après l'accouchement lorsque l'enfant est mort-né.

District de Brčko :

En vertu du droit du travail, les femmes ont droit à un congé de maternité de 12 mois sans interruption pendant la grossesse et la période périnatale et de 18 mois sans interruption pour des jumeaux et à partir du troisième enfant.

GEORGIE

Dans le secteur public, en cas de grossesse normale, la mère peut prendre un congé de 730 jours calendaires, dont 183 jours payés. En cas de complications, de naissance multiple ou prématurée (avant la 26e semaine de grossesse), la durée du congé payé est de 200 jours calendaires. Il n'y a pas de règles concernant la répartition du congé avant et après l'accouchement.

En cas d'adoption d'un nouveau-né, la mère adoptive peut prendre un congé de 550 jours calendaires, dont 90 jours payés. (Des modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2014.)

Dans le secteur privé, l'article 37 du Code du travail tel que modifié récemment (29 septembre 2020) dispose que les femmes salariées ont droit, sur demande, à un congé maternité payé de 126 jours calendaires, ou de 143 jours calendaires pour des jumeaux ou en cas de complications lors de l'accouchement. S'agissant du congé paternel, un congé de 604 jours calendaires peut être accordé sur demande aux salariés (hommes ou femmes), qui peuvent aussi bénéficier d'un congé parental de 587 jours calendaires pour des jumeaux ou en cas de complications à la naissance. Les congés payés sont de 57 jours calendaires. De plus, les salariés peuvent demander à bénéficier d'un congé de garde d'enfant sans solde de 12 semaines, à prendre en une seule fois ou de manière fractionnée, à raison d'au moins deux semaines par an, avant les cinq ans de l'enfant. Un congé supplémentaire de garde d'enfant peut être accordé à toute personne qui s'occupe effectivement de l'enfant.

MONTENEGRO

La durée totale du congé parental est de 365 jours à compter de la naissance de l'enfant.

Le congé de maternité doit commencer au minimum 28 jours avant l'accouchement.

Le parent concerné peut reprendre le travail avant l'expiration des 365 jours de congé, mais en aucun cas dans les 70 jours suivant la naissance de l'enfant.

La mère ne peut interrompre son congé parental dans les 70 jours suivant la naissance de l'enfant.

À partir de 70 jours après la naissance, le père peut utiliser le congé parental à la place de la mère.

Si elle occupe un emploi salarié et qu'elle recommence à travailler avant l'expiration des 365 jours de congé, elle a droit, en plus d'une pause quotidienne, à 120 minutes supplémentaires de congé pour l'allaitement de l'enfant. Les modalités de ce congé pour allaitement sont à définir en accord avec l'employeur.

MACEDOINE DU NORD

Congé maternité payé (grossesse et accouchement) :

9 mois (dont 28 jours à prendre obligatoirement avant l'accouchement) ou 15 mois en cas de naissance multiple.

Le congé maternité peut commencer 45 jours avant la date de l'accouchement sur autorisation de la commission médicale compétente.

une mère peut reprendre son emploi ou son activité indépendante à sa demande, mais pas avant l'expiration d'une période de 45 jours à compter de l'accouchement.

En cas d'adoption, la mère adoptive a le droit à un congé de maternité payé jusqu'au neuvième mois de l'enfant ; ce congé est de 15 mois l'adoption de plusieurs enfants.

Le congé de maternité inclut la période d'adaptation de l'enfant, qui dure de deux à trois mois.

Le père (adoptif) de l'enfant peut utiliser ce congé si la mère décide de ne pas le prendre.

Les mères travaillant à plein temps peuvent prendre un congé sans solde supplémentaire d'une durée maximale de trois mois avant les 3 ans de l'enfant.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

L'allocation de maternité est accordée pleinement à la 30^e semaine de grossesse pour une durée de 126 jours ou de 140 jours en cas de complications à la naissance ou de naissances multiples. En cas de grossesse multiple avec trois enfants ou plus, l'allocation de maternité est versée à partir de 24 semaines de grossesse et pour une durée de 182 jours calendaires.

L'allocation de maternité est accordée uniquement aux mères.

Les assurés peuvent prendre un congé pour s'occuper de leurs enfants jusqu'à leur troisième anniversaire.

Un congé paternel d'une durée de 14 jours calendaires est accordé aux pères exclusivement.

FEDERATION DE RUSSIE

Une allocation de maternité est versée aux femmes assurées pour toute la durée du congé de 70 jours avant l'accouchement (84 jours en cas de grossesse multiple) et de 70 jours après l'accouchement (86 jours en cas de complications à l'accouchement et 110 jours en cas de naissances multiples).

En cas d'adoption d'un ou plusieurs enfants de moins de trois ans, une allocation de maternité est payée pendant une durée de 70 jours à compter du jour de l'adoption (ou de 110 jours en cas d'adoption simultanée de plusieurs enfants).

Pour certaines catégories des citoyens résidant en permanence (en travaillant) dans les zones exposées aux rayonnements, un congé prénatal de 90 jours est prévu et les mesures récréatives en dehors de la zone contaminée.

SERBIE

La durée totale du congé est de 365 jours, divisés en deux périodes : le congé de maternité et le congé d'éducation.

Congé de maternité : il doit débiter entre 45 et 28 jours avant la date présumée de l'accouchement et se prolonge trois mois après la naissance. Sa durée est également de trois mois pleins après la naissance même si l'enfant est mort-né ou décède pendant la durée du congé. Le père de l'enfant peut utiliser ce congé en cas de décès de la mère, si elle abandonne l'enfant ou se trouve empêchée d'utiliser ce congé (maladie grave, emprisonnement, etc.).

Pour le congé en cas d'adoption ou d'accueil d'un enfant, voir le Tableau IX « Prestations familiales - Congé parental et prestation parentale »

Congé d'éducation : voir Tableau IX « Prestations familiales - Congé parental et prestation parentale ».

TURQUIE

Fonctionnaires :

16 semaines de congé de maternité avec versement du traitement intégral. 8 semaines doivent être prises avant l'accouchement et 8 semaines après (deux semaines de plus en cas de naissances multiples). Lorsque la grossesse se déroule sans complication, l'assurée peut reporter cinq semaines de congé après la naissance, trois semaines devant impérativement être prise avant. Dans ce cas, elle dispose de treize semaines de congé après l'accouchement. Lorsque la mère décède lors de l'accouchement ou des suites de celui-ci, le père peut bénéficier de ce congé.

Les hommes fonctionnaires ont droit à 10 jours de congé de paternité.

Les fonctionnaires qui adoptent un enfant de moins de 3 ans ont le droit à un congé de 8 semaines.

En outre, des congés supplémentaires sont accordés en cas d'allaitement. Les femmes fonctionnaires ont droit à un congé d'allaitement de 3 heures par jour au cours des six premiers mois et d'une heure et demie par jour au cours des six mois suivants, à compter de la fin de la période de maternité. Ce congé est accordé en fonction des préférences de la mère (en ce qui concerne la durée et la périodicité).

Pour les congés parentaux, voir le Chapitre 9 : "Prestations familiales".

Salariés :

16 semaines de congé de maternité réparties de façon égale avant et après l'accouchement (deux semaines supplémentaires en cas de naissances multiples). Lorsque la grossesse se déroule sans complication, l'assurée peut reporter cinq semaines de congé après la naissance, trois semaines devant impérativement être prise avant. Dans ce cas, elle dispose de treize semaines de congé après l'accouchement. Lorsque la mère décède lors de l'accouchement ou des suites de celui-ci, le père peut bénéficier de ce congé.

Les hommes salariés ont droit à 5 jours de congé de paternité.
En cas d'adoption, la mère ou le père a droit à un congé de 8 semaines.

De plus, un congé d'une heure et demie par jour est accordé aux femmes pour l'allaitement de nourrissons de moins d'un an. La durée de ce congé, considérée comme temps de travail quotidien, est déterminée par l'intéressée.
Pour les congés parentaux, voir le Chapitre 9 : « Prestations familiales ».

UKRAINE

Prestation liée à la grossesse et à l'accouchement : prestation périodique versée pendant 126 jours (70 jours avant l'accouchement et 56 jours après).

(dernière mise à jour 2019)

Prestations de maternité/paternité: montants; maintien du salaire par l'employeur

ALBANIE

Le montant de l'allocation de maternité pour la femme assurée est le suivant :
80% de la base de calcul journalière nette moyenne des 12 derniers mois à compter de la date d'éligibilité pour la période précédant la naissance de l'enfant pendant les 150 jours suivant la naissance ;
50% de la base de calcul journalière nette moyenne des 12 derniers mois à compter de la date d'éligibilité pour le reste de la période de versement de l'allocation.

La base de référence pour le calcul des prestations de maladie, de maternité et des autres prestations de courte durée est le salaire annuel total sur lequel des cotisations ont été payées.

Le montant de la prestation de maternité pour les femmes économiquement inactives avant la grossesse correspond au minimum vieillesse forfaitaire, cf.

Tableau VI « Vieillesse ». L'allocation de maternité est également versée pour compenser la réduction de salaire lorsque l'assurée doit changer d'emploi en raison de sa grossesse, sur décision de la Commission d'expertise médicale, à la condition d'avoir cotisé au moins 12 mois.

Le montant de l'allocation versée à titre de compensation salariale est égal à la différence entre le nouveau salaire et le précédent, dans la limite de 50% de la base de calcul journalière nette moyenne des 12 derniers mois à compter de la date d'éligibilité.

Allocation de naissance :

Montant forfaitaire pouvant aller jusqu'à 50% du salaire mensuel minimum fixé sur décision du Conseil des ministres ; cette allocation s'élève actuellement à 13.000 ALL (104 EUR) par mois.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Les prestations sont calculées sur la base du salaire mensuel moyen du salarié ou du travailleur indépendant.

Si le montant du salaire ou revenu mensuel moyen calculé est supérieur à plus de quinze fois le montant fixé à l'article 1 de la Loi sur le salaire mensuel minimum, la prestation est calculée sur la base de ce plafond.

Si le salaire ou revenu mensuel moyen calculé selon les règles définies est inférieur à 50% du montant fixé par l'article 1 de la Loi sur le salaire mensuel minimum, la prestation est égale à 50% de ce montant.

Le salaire mensuel moyen est calculé selon les règles fixées par la législation en vigueur.

Pour calculer la prestation de maternité, le salaire mensuel moyen est divisé par 30,4 puis multiplié par le nombre total de jours de congé maternité.

AZERBAIDJAN

La prestation mensuelle de maternité est calculée sur la base des salaires ; elle est plafonnée à 25 fois le montant minimum de la pension de vieillesse des travailleurs.

Allocation forfaitaire de naissance : 200 AZN.

À la fin du congé de maternité, les femmes qui travaillent ont droit à un congé pour s'occuper de leur enfant jusqu'à l'âge de 3 ans. Jusqu'au 18 mois de l'enfant, le montant de l'allocation de garde mensuelle est de 44 AZN. De 18 mois à 3 ans, il est de 28 AZN.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :

Pour les femmes salariées

- 50 % à 90 % du salaire (selon les capacités financières des cantons) pendant un an.

Pour les femmes sans emploi

- le montant de l'aide financière varie selon les cantons.

District de Brčko :

- 100 % du salaire pendant 12 mois.

Republika Srpska :

Pour les femmes salariées ou les autres personnes utilisant le congé à leur place :

- 100 % du salaire pendant 12 mois (18 mois pour des jumeaux et à partir du 3e enfant).

Pour les femmes sans emploi :

- une allocation de maternité d'un montant de 405.000,00 BAM est versée pendant 12 mois.

Pour la naissance de jumeaux et pour chaque enfant à compter du troisième, la durée versement de cette prestation est de 18 mois.

Congé de maternité - Poursuite de la rémunération par l'employeur

Fédération de BH :

- Aucune disposition.

District de Brčko :

En vertu du droit du travail, la prestation versée aux personnes salariées pendant le congé de maternité est financée par le budget du district de Brčko, à la condition que les cotisations de retraite et à l'assurance maladie aient été payées.

Republika Srpska :

- Les 30 premiers jours sont payés par l'employeur. Au-delà de cette période, l'indemnité continue d'être versée par l'employeur, qui se fait rembourser par le Fonds public de protection de l'enfance 100 % du salaire brut versé jusqu'à 12 mois pour le premier et le deuxième enfant et jusqu'à 17 mois pour des jumeaux et pour chaque enfant à partir du troisième. Les mêmes règles sont applicables aux travailleurs indépendants.

GEORGIE

Le montant de base de la prestation en espèces est fonction du salaire, mais il ne peut dépasser 1.000,00 GEL. (Changement entré en vigueur le 1er janvier 2014.)

Dans le secteur public, la rémunération est versée par l'employeur (c'est-à-dire l'autorité publique de rattachement, ministère ou autre) pendant toute la durée du congé.

Dans le secteur privé, en vertu de l'article 39 du Code du travail, l'allocation en espèces versées pour les congés payés en cas de maternité, de parentalité et d'adoption d'un nouveau-né est plafonnée à 1.000 GEL au total. Les employeurs et les salariés peuvent convenir de montants supplémentaires pendant ces périodes de congé. Les congés de maternité, de parentalité et d'adoption de nouveau-né sont payés par le budget de l'État conformément aux procédures définies par la législation nationale.

Le congé paternel peut être pris en totalité ou en partie par la mère ou le père de l'enfant. En revanche, le congé de maternité est un droit exclusif de la mère, même si le père de l'enfant peut bénéficier des jours de ce congé qui n'ont pas été pris par la mère. Les salariés qui prennent une période de congé parental doivent en aviser l'employeur 2 semaines à l'avance. La partie payée du congé de maternité doit être utilisée par séquences de 183 ou 200 jours calendaires.

MONTENEGRO

Pendant le congé, le parent concerné a droit à une indemnité salariale égale à son salaire.

Le montant remboursé par le budget de l'État ne peut être inférieur au salaire minimum (222 EUR) ou supérieur à plus de deux fois le salaire brut moyen du pays (1.566 EUR en 2020).

Les travailleurs indépendants font valoir leurs droits auprès du Centre d'action sociale. Le montant de l'indemnité salariale versée aux travailleurs indépendants est défini de la même manière que pour les salariés.

Le montant de l'allocation de maternité pour les personnes inscrites à l'Agence pour l'emploi et les étudiantes à temps complet est de 82,28 EUR par mois. Il peut être versé à la mère ou au père. Versement du salaire brut par l'employeur, qui est remboursé par le budget de l'État une fois le paiement effectué.

Dans le cas de travailleurs indépendants, l'indemnisation est versée directement par l'État.

MACEDOINE DU NORD

Le montant des prestations de maternité est égal au salaire mensuel net moyen perçu par la mère au cours des douze mois précédant le congé de maternité (versement mensuel).

Les prestations de maternité sont intégralement financées par le budget de l'Etat.

Lorsque la mère (mère adoptive) reprend le travail avant les 9 mois de congé légal, elle perçoit jusqu'à 50% de la prestation de maternité. Dans ce cas, l'indemnité de maternité est financée par le budget de l'Etat et s'ajoute au salaire versé par l'employeur.

Assistance aux nouveau-nés : voir Tableau IX « Prestations familiales ».

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Le montant de l'allocation de maternité est égal à 100 % du revenu mensuel perçu au cours des 12 mois précédant la survenue du risque assuré et sur lequel les cotisations sociales ont été calculées et acquittées.

Le revenu mensuel moyen cotisé, qui sert de base au calcul des prestations, est obtenu en divisant par 12 la totalité des revenus cotisables perçus au cours des 12 mois précédant la survenue du risque, tous établissements confondus.

Si la personne assurée n'a pas perçu de revenus cotisés au cours des 12 mois précédant la survenue du risque assuré en raison d'un congé de maternité et/ou d'un congé d'éducation d'enfants de moins de 3 ans, le montant de l'allocation de maternité et de l'allocation mensuelle d'éducation est calculé sur la base de l'assiette retenue pour le calcul de ces prestations pour l'enfant précédent, même lorsque la personne concernée a perçu des prestations uniques au cours de ces congés. L'assiette utilisée pour le calcul de l'allocation de maternité pour les femmes assurées qui ne remplissent aucune des conditions relatives à la durée de cotisation prévues par la loi est de 35 % du salaire mensuel moyen prévisionnel de l'année pendant laquelle le risque survient, tel qu'établi par le gouvernement.

Deux options s'offrent à la personne assurée qui prend un congé d'éducation jusqu'aux 3 ans de l'enfant pour le versement de l'allocation mensuelle d'éducation :

1. à compter de la date du début du congé d'éducation jusqu'au 3e anniversaire de l'enfant ;
2. à compter de la date du début du congé d'éducation jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 2 ans et 2 mois. Pendant la durée du congé restant à courir jusqu'au 3e anniversaire de l'enfant, l'allocation mensuelle d'éducation n'est plus versée.

La base de calcul de l'allocation d'éducation versée jusqu'au 3e anniversaire de l'enfant est le revenu mensuel moyen perçu au cours des 12 mois précédant le mois de la naissance de l'enfant sur lequel les cotisations sociales ont été calculées et acquittées.

Montant de l'allocation mensuelle d'éducation :

- 30 % de l'assiette pour chaque enfant, ce montant ne pouvant toutefois être inférieur au montant minimum fixé par le gouvernement pour cette allocation, pour les personnes qui choisissent la première option.

- 60 % de l'assiette pour chaque enfant jusqu'à l'âge de 1 an, ce montant ne pouvant toutefois être inférieur à deux fois le montant minimum fixé, puis 30 % de l'assiette entre l'âge de 1 an et l'âge de 2 ans et 2 mois, ce montant ne pouvant toutefois être inférieur au montant minimum fixé par le gouvernement, pour les personnes qui choisissent la seconde option.

Il n'est pas possible de revenir sur le choix de l'option retenue initialement.

La base de calcul de la prestation paternelle est de 100 % du revenu mensuel cotisable moyen perçu au cours des 3 mois précédant le mois de la naissance de l'enfant.

Le revenu perçu pendant les mois pris en compte pour fixer la base de calcul des prestations de sécurité sociale ne peut être supérieur à 5 fois le montant prévisionnel du salaire mensuel moyen dans le pays pour l'année en cours multiplié par 12 ou par le nombre de mois sur lesquels ce revenu a été perçu. Si le calcul prend en compte une année civile incomplète, le revenu perçu est plafonné en fonction du nombre de mois pendant lesquels ce revenu a été perçu au cours de l'année concernée. Le montant prévisionnel du revenu mensuel moyen dans le pays est approuvé par le gouvernement.

Pendant la durée des congés, seule la prestation est payée. Pendant la période de congé à cheval sur la période au cours de laquelle l'intéressé a travaillé, seul le salaire est versé, à l'exclusion de la prestation. Si celle-ci a été versée pendant ce laps de temps, elle doit être remboursée selon les modalités fixées par la loi.

FEDERATION DE RUSSIE

Veuillez consulter les données 2021 en anglais pour cette catégorie.

SERBIE

Montant de la prestation de maternité :

1) « L'indemnité salariale » est égale à l'assiette cotisable de la personne concernée (salaires et revenus assimilés assujettis à cotisation) sur les 18 mois précédents.

Cette indemnité ne peut être inférieure au salaire minimum national (de 41.470 RSD brut ou 30.900 RSD net en janvier 2021, soit 49 % du salaire net moyen).

2) Les « autres formes d'indemnisation » sont égales à l'assiette cotisable de la personne concernée (salaires cotisables, hors revenus non assimilés) sur les 18 mois précédents divisée par 18. Pour les exploitants agricoles, la prestation est égale à l'assiette cotisable des 24 mois précédents divisée par 24.

Le plafond (pour les deux formes de prestations de maternité) est de trois fois le salaire national moyen.

Elle est versée aux bénéficiaires par transfert direct du budget de l'État. Les impôts et cotisations sont prélevés directement sur le montant de l'indemnité, la mère percevant le montant net.

À la fin du congé de maternité, le montant de l'indemnité reste inchangé jusqu'à la fin de la durée totale du congé.

Pas de maintien du salaire par l'employeur.

TURQUIE

Fonctionnaires :

L'administration qui emploie l'assurée continue de lui verser l'intégralité de son salaire pendant le congé de maternité.

Salariés :

L'Institution de sécurité sociale verse l'indemnité d'incapacité temporaire de travail et l'allocation d'allaitement au titre de l'assurance maternité.

L'indemnité d'incapacité de travail temporaire est une prestation basée sur le revenu versée pendant la maternité. (Pour le calcul de cette indemnité, voir le Chapitre 3 « Maladie - Prestations en espèces ».)

L'allocation d'allaitement est une prestation forfaitaire unique, dont le montant est de 232 TRY en 2021.

Il n'y a pas de poursuite de la rémunération par l'employeur.

UKRAINE

Prestation universelle :

- Montant forfaitaire de 41.280 UAH pour le premier enfant et de 10.320 UAH pour les suivants.

Montant de 860 UAH par mois (jusqu'aux 3 ans de l'enfant).

(dernière mise à jour 2019)

Imposition et cotisations sociales

Imposition des prestations en espèces

ALBANIE

Non imposable.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Assujetties à l'impôt sur le revenu.

AZERBAIDJAN

Les prestations de maternité ne sont pas imposables.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH et Republika Srpska :

- Seule l'indemnité salariale versée aux femmes qui travaillent est imposable, à même titre que le salaire.

District de Brčko :
- Imposables.

GEORGIE

Non imposables.

MONTENEGRO

Imposables.

MACEDOINE DU NORD

Allocation de maternité :
Prestations soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Non imposables.

FEDERATION DE RUSSIE

Non imposable.

SERBIE

Imposables.

TURQUIE

Fonctionnaires :
Non imposable.

Salariés :
Non imposable.

UKRAINE

Non imposables.

(dernière mise à jour 2019)

Plafond des revenus pour l'imposition ou réduction des impôts

ALBANIE

Sans objet.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Sans objet.

AZERBAIDJAN

Néant.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH : Non applicable.

Republika Srpska :

Sont déductibles du revenu imposable :

- 1) un montant forfaitaire de 6.000,00 BAM par an à titre d'abattement personnel ;
- 2) un montant de 900,00 BAM pour chaque membre de la famille à charge ;
- 3) le montant des intérêts sur le crédit au logement.

District de Brčko :

Abattement fiscal de 240,00 BAM + 50,00 BAM (dépenses de subsistance), auquel s'ajoute un abattement supplémentaire de 120,00 BAM pour chaque membre de la famille à charge. Après déduction de ces abattements, le revenu individuel est imposé à hauteur de 10%.

GEORGIE

Sans objet.

MONTENEGRO

Impôt sur le revenu des personnes physiques : 9% de l'assiette d'imposition (salaire).

MACEDOINE DU NORD

Réglementation fiscale générale. Pas de dégrèvement particulier pour les indemnités perçues.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Sans objet.

FEDERATION DE RUSSIE

Sans objet.

SERBIE

Seuil d'imposition fixé conformément à la Loi sur l'impôt sur le revenu.

Pour 2020, ce seuil était de 2.987.424 RSD (soit trois fois le salaire annuel moyen constaté en Serbie en 2020). Au-dessous de ce seuil, les revenus ne sont pas imposables. Au-delà, le taux d'imposition appliqué est de 10 % des revenus dépassant ce seuil.

Lorsque le revenu annuel est supérieur à 5.974.848 RSD (soit six fois le salaire annuel moyen constaté en Serbie en 2020), le taux d'imposition appliqué à la tranche de revenus excédant cette limite est de 15 %.

TURQUIE

Fonctionnaires : non applicable.

Salariés : non applicable.

UKRAINE

Sans objet.

(dernière mise à jour 2019)

Cotisations sociales sur les prestations

ALBANIE

Néant.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Néant.

AZERBAIDJAN

Néant.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :

- Prestations soumises à cotisations dans les mêmes conditions que les salaires.

Republika Srpska :

- Prestations soumises à cotisations dans les mêmes conditions que les salaires. Cela s'applique uniquement à l'indemnité salariale perçue par les femmes qui travaillent, les autres prestations n'étant pas soumises à cotisations.

District de Brčko :

- Cotisations identiques à celles prélevées sur les salaires

GEORGIE

Néant.

MONTENEGRO

Prestations soumises aux cotisations sociales.

MACEDOINE DU NORD

Les cotisations sont calculées et prélevées dans les mêmes conditions que pour les salaires. Les taux de la sécurité sociale sont appliqués au salaire brut, qui est la somme du salaire net, de l'impôt sur le revenu et des cotisations de retraite, d'assurance maladie et d'assurance chômage.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Néant.

FEDERATION DE RUSSIE

Néant.

SERBIE

Les prestations sont soumises aux cotisations sociales .

TURQUIE

Fonctionnaires : néant.

Salariés : néant

UKRAINE

Néant.

